



SEANCE DU BUREAU

21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 21 mai**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- Attribution des subventions aux associations
- Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires
- Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents :

1. Attribution des subventions aux associations

Del2025_

Objet : Attribution des subventions aux associations

Il convient de vous prononcer sur l'attribution de subventions pour l'année 2025 aux associations :

- Cinéma le Capitole à Confolens : 10 000 €
- Cinéma le Vox à Chasseneuil sur Bonnière : 10 000€
- Association Mazerolles Environnement : 500€
- Banque Alimentaire de la Charente : 3 500€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **DECIDER** d'octroyer les subventions présentées ci-avant ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Del2025_

Objet : Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2024_195 modifiant le règlement d'intervention des aides financière dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 18 dossiers suivants :

Nom du propriétaire	Commune	Type de travaux	Montant travaux subventionnable	Aide CCCL
XXXXXX	ALLOUE	précarité énergétique	40 258,00 €	2 000,00 €
XXXXXX	EXIDEUIL-SUR-VIENNE	précarité énergétique	55 019,40 €	1 500,00 €
XXXXXX	LES PINS	précarité énergétique	38 260,66 €	2 000,00 €
XXXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	précarité énergétique	53 570,62 €	2 000,00 €
XXXXXX	CHASSENON	précarité énergétique	44 575,00 €	2 000,00 €
XXXXXX	SAINT-COUTANT	précarité énergétique	78 260,00 €	2 000,00 €
XXXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	autonomie	3 649,29 €	800,00 €
XXXXXX	CHABANAIS	autonomie	9 736,00 €	800,00 €
XXXXXX	SAINT-AURICE-DES-LIONS	précarité énergétique	55 284,36 €	2 000,00 €
XXXXXX	PRESSIGNAC	précarité énergétique	69 252,00 €	2 000,00 €

XXXXXX	MANOT	précarité	65 413,00 €	2 000,00 €
	CHASSENEUIL-SUR-	précarité		
XXXXXX	BONNIEURE	énergétique	30 915,00 €	2 000,00 €
XXXXXX	BRIGUEUIL	autonomie	6 600,00 €	800,00 €
XXXXXX	ALLOUE	autonomie	4 665,00 €	800,00 €
XXXXXX	PRESSIGNAC	autonomie	15 407,54 €	800,00 €
XXXXXX	SAULGOND	autonomie	10 604,34 €	800,00 €
XXXXXX	ALLOUE	autonomie	4 185,71 €	800,00 €
XXXXXX	NIEUIL	logement décent	54 793,77 €	3 000,00 €
		TOTAL		28 100,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** d'engager la somme de 28 100,00 € comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_

Objet : Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

VU les délibérations Del2024_094, Del2024_127b, Del2024_175 et Del2025_049 relatives aux dispositifs d'intervention financière – engagement des aides

A ce jour, 8 dossiers ont été réglés par l'ANAH :

NOM Prénom	Commune	Type intervention	Aide CCCL à verser
XXXXXX	LE BOUCHAGE	autonomie	800,00 €
XXXXXX	HIESSE	précarité énergétique	2 000,00 €
XXXXXX	SAINT-LAURENT-DE-CERIS	autonomie	800,00 €
XXXXXX	CHAMPAGNE-MOUTON	autonomie	800,00 €
XXXXXX	EXIDEUIL-SUR-VIENNE	autonomie	800,00 €
XXXXXX	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	autonomie	800,00 €
XXXXXX	PRESSIGNAC	précarité énergétique	2 000,00 €
XXXXXX	ETAGNAC	autonomie	800,00 €
XXXXXX	LESIGNAC-DURAND	autonomie	800,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 9 600 € ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--